

268 *Divers états des ames, &c.*
liantes aux lumieres consolantes, &
les sentiments de sa misere aux senti-
ments que l'ame a des ferveurs de Dieu.
Ce qui n'empêche pas qu'un état qui
comprendroit tout ensemble tous ces
sentiments & toutes ces lumieres, ne
fût préférable à ceux qui n'en contien-
nent qu'une partie; & c'est proprement
celui où la volonté de Dieu nous ap-
pelle, & où nous devons tendre par
nos desirs.



T R A I T É
D E
L A P R I E R E.

SECONDE PARTIE.

LIVRE QUATRIEME.

*Que la pratique commune de l'Oraison
Mentale n'est point contraire à l'esprit
de l'Eglise, ni des saints Peres.*

CHAPITRE PREMIER.

*Vérités auxquelles on n'a point dessein
de donner atteinte. Abus qu'on peut
faire de cette maxime. Que l'Oraison
ne consiste pas en pensées.*



TOUTE cette seconde Partie
étant destinée à réfuter cer-
tains abus qui se glissent en
divers esprits sur le sujet de
la Priere, en outrant des maximes véri-

tables en partie, mais que l'on pousse trop loin, j'ai réservé ce dernier livre à l'examen d'une question importante : c'est de savoir si tout ce qu'on appelle Oraison Mentale ne peut point passer pour un abus éloigné de l'esprit & des maximes des Anciens.

Or, quoique je sois bien éloigné d'approuver cette pensée, & que mon dessein au contraire soit de la réfuter & de justifier la pratique de l'Oraison commune en la manière qui est en usage parmi les personnes de piété; je ne prétends point néanmoins en cela m'éloigner du titre & du dessein général de cette seconde Partie, qui est d'y découvrir & de réfuter divers abus touchant la prière; car c'en est un très-grand que de vouloir faire passer pour un abus une pratique utile à la piété, & c'est beaucoup abuser de l'autorité des Peres, que de vouloir les employer à condamner ce qui seroit conforme à leurs maximes & à leur esprit.

Outre qu'on ne sauroit traiter cette matière qu'en découvrant en passant qu'il peut en effet se glisser quelques abus dans les Oraisons méthodiques, mais que ces abus ne sont point de l'essence de l'Oraison, & qu'ils n'em-

pêchent nullement qu'on ne puisse pratiquer utilement ce qui y est essentiel, comme de choisir certain sujet, de s'appliquer à méditer les vérités qu'il nous fournit, en les faisant servir à exciter en notre cœur diverses affections & diverses résolutions touchant le règlement de notre vie & la correction de nos mœurs.

Mais pour ne pas donner lieu de s'imaginer qu'on ait le moindre dessein de favoriser en rien ce qui ne seroit pas conforme à l'esprit & aux maximes des anciens Peres, je crois devoir supposer d'abord certaines maximes auxquelles je suis bien éloigné de vouloir donner atteinte.

1. Je suppose donc, comme je l'ai prouvé dans le premier livre de cette seconde Partie, que l'Oraison ne consiste point en des pensées, ni en des vues de Dieu & de ses vérités secrètes; c'est-à-dire, que ces vues séparées du mouvement du cœur, ne sont point une véritable Oraison.

2. Que l'Oraison consiste dans un gémissement ineffable formé par le S. Esprit dans le fond du cœur. Ce gémissement suppose le désir de la délivrance de quelques misères que nous ressen-

rons, & de l'acquisition de quelques biens spirituels dont nous avons besoin.

3. Que le Saint-Esprit pouvant former dans le fond du cœur des mouvemens contraires aux pensées & aux motifs qu'on se propose par son propre esprit, il ne faut pas se lier absolument à une certaine méthode.

4. Que le but de l'Oraison n'est pas de s'occuper de Dieu, mais de s'en nourrir comme du pain unique de l'ame qu'on demande dans la Priere, en se regardant devant Dieu comme mendiant : *Omnes quando oramus mendici Dei sumus*, dit saint Augustin.

5. Que la simple attention à Dieu séparée du désir & du gémissement du cœur, n'est pas Oraison, & que pour avoir Dieu véritablement présent, il faut le posséder & le goûter par l'amour.

6. Que la vraie présence de Dieu est de regarder en tout ce que l'on fait la vérité & la justice, & de ne rien faire qui ne s'y rapporte, Dieu n'étant autre chose que vérité & justice, & que toute autre présence de Dieu peut tromper, & être commune aux bons & aux méchans; mais que celle-là ne trompe point, & ne convient qu'à ceux qui le servent véritablement.

7. Que la priere n'a point pour but de rendre l'ame savante, & de lui apprendre à s'entretenir sur les mysteres, mais de la rendre humble, simple & fidele.

8. Que la lumiere que les Saints demandent à Dieu dans les prieres, est principalement le discernement du bien & du mal pour suivre l'un & fuir l'autre, qu'ils ne le prient pas de la leur donner par des révélations particulières, mais par l'exercice des vertus, & principalement de l'humilité.

9. Il est certain aussi que tout ce qui n'est que lumiere & connoissance n'est pas le don parfait dont il est parlé dans l'Ecriture, & auquel il faut s'attacher; que les lumieres mêmes sont accompagnées de quelque danger, & qu'elles peuvent être données par justice aussi bien que par miséricorde.

Toutes ces vérités sont des suites de ce que nous avons prouvé jusqu'ici; & bien loin de vouloir les combattre, nous ne ferons que les confirmer par tout ce que nous dirons dans ce dernier Livre; car c'est en établir le fondement même que de montrer que, selon les Peres & selon l'esprit de l'Eglise, il est très-utile de s'occuper de

pensées édifiantes; qu'il est permis de les désirer & de les rechercher par des vues chrétiennes & saintes; qu'il y a une certaine connoissance des mysteres dans laquelle on peut souhaiter de croître, & dont on ne peut pas faire passer la recherche plutôt pour une étude que pour une priere.

Ce qui rend cette preuve & cette discussion nécessaire, c'est qu'il se trouve en effet des personnes qui portent trop loin ce que l'on a dit que l'Oraison ne consiste point en pensées & en lumieres, & qu'au lieu que cette maxime ne tend qu'à réprimer la curiosité & la vanité qui sont recherchées dans la priere des lumieres & des connoissances qui n'ont pas pour but l'édification & la pratique de la vertu, ils s'en servent pour rejeter généralement toute sorte de méditation méthodique, & pour les représenter comme une illusion de la dévotion de ce temps. En quoi ils ont pour approbateurs non-seulement la plupart des gens du monde assez portés à décrier ceux qui font profession de piété, & qui sont bien aises d'avoir des prétextes de traiter leurs pratiques & leurs exercices d'amusemens & de rêveries sans solidité, mais même quelques personnes d'ailleurs

justifiée par les Peres. L. IV. 275
pieuses, qui, ne trouvant pas dans les Peres les mêmes mots dont se servent ceux qui prescrivent des méthodes d'Oraison, semblent s'être imaginés sur cela que c'est une invention de ces derniers temps, en se fondant sur ce principe, que l'Oraison ne consistant point dans les pensées, on ne doit point s'appliquer à en chercher.

Il est d'autant plus important d'éloigner le monde de ces idées, qu'en les suivant, on seroit porté à se croire d'autant plus spirituel qu'on penseroit moins à Dieu, & qu'on s'entretiendroit moins l'esprit des vérités divines, de peur de faire consister la priere dans la connoissance, & qu'ainsi on se ferait une sorte de spiritualité fort étrange, qui consisteroit proprement à n'en point avoir.

Ainsi comme il n'y a rien de plus dangereux que ces fortes d'opinions, qui non-seulement nous détournent de l'usage des exercices qui pourroient contribuer à notre avancement dans la piété, mais qui nous persuadent de plus qu'il est utile de nous en priver; il est très-important de s'en défabuser par les lumieres de la tradition de l'Eglise & par celles de la raison.

CHAPITRE II.

Ce que c'est que de prouver l'Oraison Mentale par l'antiquité. Que l'Oraison Vocale n'est qu'une méthode d'Oraison Mentale.

PROUVER l'Oraison Mentale par l'antiquité, ce n'est pas prouver qu'on y a destiné certaines heures réglées à s'entretenir devant Dieu sans prononcer aucunes paroles, ni qu'on y a divisé l'Oraison en trois parties, en Considérations, Affections, Résolutions, ni enfin qu'on y a fait passer les ames par un certain ordre de pensées. Rien de cela n'est nécessaire à cette preuve, parce qu'aucune de ces pratiques n'est essentielle à l'Oraison mentale, & que pourvu que le fond & les principes demeurent les mêmes, il peut arriver plusieurs changemens dans l'usage des mêmes principes, le génie des hommes étant, quand ils approuvent une fois certains principes, de s'appliquer à trouver divers moyens pour en faciliter l'usage.

Ainsi il ne manquera jamais d'arri-

ver divers changemens dans les pratiques particulieres, tant que l'état des hommes ne sera pas changé en celui des Anges, c'est-à-dire, que leurs pensées ne seront pas devenues invariables, comme le sont celles des Anges. Avant cela, en demeurant dans les mêmes principes, ils inventeront toujours diverses manieres de les pratiquer. Ils trouveront toujours, tantôt plus & tantôt moins de gout dans ces diverses méthodes, selon que leur imagination en sera frappée, qui prend toujours quelque part dans les actions mêmes de religion.

Ce n'est donc point ce que l'on doit entreprendre lorsqu'on veut justifier l'Oraison Mentale par les Peres. Il suffit pour l'autoriser de faire voir dans les Peres des principes qui donnent lieu de conclure qu'il n'y a rien dans la maniere ordinaire dont on la pratique qui ne soit conforme à leur esprit, & qui ne puisse se tirer des maximes qu'ils ont établies & pratiquées.

Or c'est ce qui est très-facile en faisant réflexion sur ce que l'on appelle Oraison Vocale, dont les principales sont contenues dans la Liturgie & dans l'Office de l'Eglise. Car il est aisé de

reconnoître que tout cela n'est qu'une méthode, & même la plus facile de toutes pour pratiquer l'Oraison Mentale, puisque l'Eglise nous y fournit, & les pensées des vérités que nous devons considérer, & les mots qui les expriment, & l'idée même des mouvements que nous devons exciter en nous.

L'Eglise n'ignore pas ce que sainte Thérèse entendoit admirablement, qu'il ne faut pas séparer l'Oraison vocale de la mentale, & qu'il faut tâcher de savoir à qui on parle, & d'avoir de l'attention à ce que l'on dit. Elle veut donc en mettant des paroles dans la bouche des fideles, qu'ils conçoivent s'ils en sont capables, ce qu'elles signifient; & quoiqu'elle conseille à ceux même qui ne les entendent pas de les réciter, parce qu'elle suppose qu'ils joindront leurs intentions aux intentions de ceux qui les entendent, & qu'en les récitant même, ils s'entretiendront l'esprit de quelques bonnes pensées, il est certain néanmoins que sa première intention est qu'on en pénétre le sens, & que c'est la fin de cette institution: *Quand vous priez Dieu*, dit S. Augustin, *en récitant des Pseaumes & des Hymnes, ayez dans le cœur*

Psal. 109.

ce que vous avez dans la bouche. Or la pénétration du sens des paroles est une pensée; & ainsi ces Oraisons ne sont autre chose que diverses bonnes pensées dont l'Eglise désire que les Chrétiens s'occupent à certaines heures.

Ces pensées sont de deux sortes. Les unes consistent dans l'idée de certaines vérités & de certains objets saints; les autres dans l'idée des mouvements avec lesquels nous devons regarder ces vérités & ces objets. Car la plupart des prieres de l'Eglise nous représentent ces deux sortes d'idées. Celui qui dit à Dieu: *Heureux l'homme qui n'est point allé dans l'assemblée des méchans: Heureux ceux qui sont sans tache dans leur conduite*, ne représente pas seulement à son esprit ces deux vérités marquées dans ces deux versets, mais il y a peint aussi l'image d'une ame touchée de ces vérités, & qui conçoit ce bonheur avec un desir ardent de le posséder.

Pf. 128.

Il y a dans les prieres de l'Eglise des idées de toutes les saintes passions, & de tous les saints mouvements que l'amour de Dieu doit exciter dans nos cœurs, d'admiration de sa grandeur & de sa miséricorde, de crainte & de

tremblement dans la vue de sa justice ; de desir de le posséder , de contrition de ses péchés , de joie , de tristesse , d'espérance , de charité & de confiance.

Or ces idées des vérités de Dieu & des objets saints , & celles des saints mouvements avec lesquels nous devons les regarder , ne sont par elles-mêmes que des pensées. Et comme des pensées ne sont pas des oraisons , ni des prieres ; qui en demeureroit là , & qui se contenteroit de laisser peindre ces idées dans son esprit , ne prieroit point du tout.

Quelle est donc en cela l'intention de l'Eglise ? Elle veut que notre cœur soit touché des mêmes mouvements dont elle peint l'image dans notre esprit ; que nous admirions Dieu , quand nous concevons l'idée de l'admiration ; que nous le craignons , quand les paroles qu'elle nous met dans la bouche expriment des mouvements de crainte ; que nous gémissions , quand elles nous marquent des gémissements ; que nous nous réjouissons , quand elles nous marquent une sainte joie ; & enfin que nous nous transformions dans tous les saints mouvements , & toutes les passions divines que le Saint-Esprit

a exprimées dans les Pseaumes & dans les autres prieres de l'Eglise. C'est la regle expresse de saint Augustin , & l'avis qu'il donnoit à son peuple : *Priez , leur disoit-il , quand le Prophete prie dans les Pseaumes. Gémissiez avec lui quand il gémit. Réjouissez-vous avec lui quand il exprime de la joie. Espérez quand il espere. Craignez quand il craint. Car tout ce qui est écrit dans ce Livre divin est un miroir pour nous qui nous marque ce que nous devons faire. Si orat Psalmus , orate ; si gemit , gemite ; si gratulatur , gaudete ; si sperat , sperate ; si timeat , timete. Omnia enim qua hic conscripta speculum nostrum sunt.*

Cassien dit de même dans sa sixieme Conférence : que ceux qui chantent des Pseaumes , doivent exciter en eux toutes les affections qui y sont exprimées , & qu'ils doivent les chanter comme si ce n'étoit pas le Prophete , mais eux-mêmes qui les eussent composés ; qu'il faut les prononcer comme sa propre priere , avec une profonde componction ; & enfin qu'ils doivent reconnoître que les vérités qui y sont renfermées , ne regardent pas seulement la personne du Prophete , mais aussi ceux qui les récitent comme on

le doit. Ainsi une Oraison vocale faite selon l'intention de l'Eglise, doit comprendre ces trois choses :

La prononciation des paroles que l'Eglise prescrit.

La pensée exprimée dans les paroles, par laquelle on conçoit les idées & les mouvements qu'elles signifient.

Les mouvements du cœur qui répondent à ces pensées.

Mais de ces trois choses, il y en a une toute naturelle, qui est la prononciation des paroles.

La seconde, qui est la pénétration des vérités contenues dans ces paroles, est naturelle jusqu'à un certain degré; mais elle est dans ceux qu'il plaît à Dieu d'éclairer, l'effet de la lumière que Dieu leur donne.

Et la troisième, qui consiste dans les mouvements du cœur, est aussi naturelle ou surnaturelle, selon la qualité de ces mouvements; car s'ils sont bons, ils viennent certainement de Dieu; & s'ils ne sont qu'humains, ils viennent de la nature.

Les paroles ont pour but d'exciter les pensées, & les pensées ont pour but d'exciter les mouvements, avec cette différence néanmoins que les paroles

excitent comme nécessairement les pensées, au lieu que les pensées n'excitent pas nécessairement les mouvements qui dépendent du Saint-Esprit.

Il est visible dans cette conduite de l'Eglise que le moyen qu'elle emploie pour exciter en nous ces mouvements du cœur qui sont les véritables prières, consiste dans les bonnes pensées, & que nous avons droit d'en conclure que c'en est le moyen ordinaire; puisque tout l'Office de l'Eglise est composé d'Oraisons vocales, & qu'elle emploie cette sorte de prière toutes les fois qu'elle est assemblée.

Et par-là il est clair que c'est pousser trop loin cette doctrine véritable en foi; que la vraie prière est un don de Dieu, & un ouvrage du Saint-Esprit dans le cœur, & qu'elle ne consiste point dans des pensées, que d'en conclure qu'il ne faut pas prétendre exciter en nous l'esprit de prière par de bonnes pensées, puisque l'Eglise ne fait autre chose dans toutes ses prières que d'employer ce moyen. Il est clair aussi qu'on n'a pas droit d'en conclure qu'il ne faut pas proposer aux fideles certaines considérations & certains objets déterminés pour occuper leur

284 *De l'Oraison Mentale*
esprit, puisque l'Eglise leur propose dans toutes les prieres certains objets & certaines pensées précises & déterminées. Il est clair, en troisieme lieu, qu'on ne doit pas dire qu'il ne faut point de méthode pour prier; puisque l'Eglise pratique & prescrit la plus facile, la plus précise & la plus particulière de toutes les méthodes, en fournissant aux fideles des paroles & des pensées sur les objets auxquels elle desire qu'ils s'appliquent, & l'idée des mouvements qu'ils doivent tâcher d'exciter en eux.

Et enfin il est visible qu'il y a peu de solidité dans ce que disent quelques-uns, qu'il ne faut point de méthode pour gémir. L'Eglise nous prescrit & nous porte à pratiquer une méthode de gémir, qui est de nous faire concevoir les objets dont on doit gémir, & de nous proposer un modele de ces gémissements, & qu'elle a pratiqué cette méthode depuis son établissement jusqu'à présent, & la pratiquera jusqu'à la fin du monde.

Ainsi la différence qu'il y a entre ces derniers temps de l'Eglise & les premiers, en ce qui regarde la priere, n'est pas qu'on ait commencé dans les

justifiée par les Peres. L. IV. 285
derniers siècles à prescrire des méthodes de Priere mentale, & qu'on ne l'ait point fait dans les premiers; mais c'est que dans les premiers on a cru devoir en proposer une très-facile & très-proportionnée à toutes sortes d'esprits, qui consiste à fournir aux fideles les pensées des choses auxquelles ils doivent s'appliquer; & les idées des mouvements qu'ils doivent avoir, en ne laissant plus au Saint-Esprit qu'à donner le seul mouvement du cœur. Au lieu que présentement elle laisse agir davantage leur propre esprit: ce qui est en quelque sorte leur donner moins de soulagement & moins de secours pour pratiquer l'Oraison mentale.

CHAPITRE III.

Combien les Peres ont fait état des bonnes pensées; & qu'il est permis de s'y appliquer & de les rechercher.

QUAND nous ne pourrions alléguer d'autorités particulieres pour justifier l'application aux bonnes pensées dans la pratique de l'Oraison,